

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 426<sup>e</sup> séance tenue le 28 mai 2001,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification : M. François Duchesneau; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Claire McNicoll; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Charron, Robert Leroux, Mmes Mireille Mathieu, Gisèle Painchaud, MM. Réjean Poirier, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mmes Denise Angers, Marie-France Bich, M. Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel M. Campbell, M. Manuel Crespo, Mme Hélène Delisle, MM. Laszlo DeRoth, Philippe Faucher, Pierre Fournier, Mme Francine Gratton, M. Anatole Joffe, Mme Arlette Kolta, MM. Yves Lépine, Louis Lessard, Dominic Maestracci, Claude Manzagol, Mme Sylvie Marleau, M. René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, MM. Roger B. Richard, Pierre Rolland, Jean-Luc Sénécal, Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mmes Cécile Angers, Chantal Gamache, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Gagnon, Mme Geneviève Lanoue-Larue, MM. Étienne Marcotte, Benoît Riopel; les représentants du personnel : M. Michel Ducharme, Mme Sylvie Goyer; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Germain Lalonde, Bernard Lorazo; les observateurs : M. Fernand Boucher, Mme Lise Duffy, MM. Serge Langlois, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Patrick Robert; les doyens : Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Claude Lamarche, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Réjean Plamondon, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean-Paul Bahary, Moïse Bendayan, Jean-Guy Blais, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Denise Couture, Louise Dagenais, Hélène David, Monique Desroches, Francine Ducharme, MM. Bruno Gadrat, Alain Gignac, Luc Granger, Joseph Hubert, Daniel Kandelman, Vilaysoun Loungnarath, Serge Montplaisir, Antonio Nanci, François Péronnet, Mmes Chantal Pharand, Régine Pierre, Mme Christiane Rousseau, MM. Jacques Saintonge, Pierre Simonet, André Vrins, Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mme Christina Blais, MM. Daniel Leduc, Jamal-Eddine Tadlaoui, Hongju Yu, Mme Huijun Zhou; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : Mme Nathalie Durand, M. Alexandre Parent; le représentant du personnel : M. Larry Gagnon; la représentante des cadres et professionnels : Mme Lucie Asselin, les observateurs : MM. Russell Adams, Pierre Bordeleau, Mme Marielle Gascon-Barré, M. Jacques Gravel

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

SUPPLÉANTE AU PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

Mme Marie-France Bich

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur signale d'abord que la présidence des délibérations est aujourd'hui assumée par Mme Marie-France Bich, en l'absence de M. Jean Trépanier, président des délibérations.

Par ailleurs, le recteur fait état du départ, à la suite de leurs fins de mandats, des membres suivants qu'il remercie de leur contribution aux travaux de l'Assemblée. À titre de membres d'office, il s'agit de M. Robert Leroux, doyen, Faculté de l'éducation permanente et de Mme Mireille Mathieu, doyenne, Faculté des arts et des sciences. Comme membres élus par le corps professoral, il s'agit de Mme Marie-France Bich (droit), Hélène David (arts et sciences), M. Antonio Nanci (médecine dentaire), Mme Régine Pierre (sciences de l'éducation) et M. Laszlo DeRoth (médecine vétérinaire).

Le recteur souhaite la bienvenue à un nouveau membre étudiant, soit M. Alexandre Gagnon, membre nommé par la FAECUM, pour un mandat de deux ans, échéant le 31 mai 2003.

Enfin, le recteur souligne l'adoption par le Conseil lors de sa séance du 7 mai dernier et ce, à l'unanimité des voix, des recommandations de l'Assemblée universitaire relatives au processus de nomination du recteur.

Mme Marie-France Bich fait appel à l'indulgence des membres de l'Assemblée lorsqu'il s'agira de les identifier pour leur donner la parole.

AU-426-1

ORDRE DU JOUR

AU-426-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale que compte tenu du nombre de documents inscrits à la Période d'information et du temps que requerra leur présentation, le Comité de l'ordre du jour informe l'Assemblée que la période de 40 minutes prévue pour la considération des cinq premiers points de l'ordre du jour sera exceptionnellement prolongée de vingt minutes. La Période de questions qui suit conservera la durée de temps prévue au règlement de régie interne, soit vingt minutes. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée sera appelée à procéder à la nomination de membres à certains de ses comités ainsi qu'à recommander au Conseil la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera saisie de deux rapports du Comité des règlements qui ne soulèvent pas de questions de fond, d'un rapport du Comité de la recherche qui est un document de concordance. Les résultats des échanges avec les intéressés ne permettant pas l'étude de la question portant sur la Révision des statuts et du Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants, cette question est reportée à la prochaine séance. Le Comité de l'ordre du jour informe l'Assemblée que le président du Comité ad hoc sur la place du français l'a avisé que, selon toute vraisemblance, le Comité sera prêt à faire rapport à l'Assemblée au début de l'automne prochain. Enfin, il y a lieu de noter que la séance devra se terminer au plus tard à 16 heures 15, la réunion statutaire du Conseil ayant lieu à 16 heures 30.

Par ailleurs, M. Jean-Marc Charron signale que l'Assemblée est invitée à modifier son ordre du jour pour y prévoir le point suivant : « Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études. »

L'ordre du jour ainsi modifié se présente ainsi

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 425<sup>e</sup> séance tenue le 30 avril 2001

3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Ententes de planification
  - Programme de chaires d'excellence
  - Fonds de recherche accordés aux professeurs
  - Évolution de la population étudiante
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination :
  - a) Nomination d'un membre au Comité ad hoc sur la place du français
  - b) Nomination d'un membre au Comité de l'ordre du jour
  - c) Nomination d'un membre étudiant au Comité de la recherche
  - d) Nomination d'un membre au Comité ad hoc sur l'interculturalisme
  - e) Nomination d'un membre au Comité sur l'évaluation de l'enseignement
8. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études
9. Recommandation au Conseil relative à la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Comité des règlements :
  - a) Prolongation de mandats jusqu'à la fin de l'audition d'une cause
  - b) Modification du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants
11. Comité de la recherche : Protocole d'évaluation périodique des unités de recherche de l'Université de Montréal
12. Révision des statuts et du Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants
13. Comité ad hoc sur la place du français : Rapport intérimaire sur le projet de Politique linguistique de l'Université de Montréal

AU-426-2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
425<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 30 AVRIL 2001

AU-426-2

Le secrétaire général signale qu'une version modifiée des pages 17 et 19 a été distribuée à la porte. Demande est faite : 1) de libeller ainsi le titre de la délibération AU-425-5.1.7 : « Prix de thèses de doctorats de l'Académie des Grands Montréalais »; 2) de référer au personnel non enseignant à l'avant-dernier paragraphe de la page 13 et de remplacer le mot « départements » par le mot « services », au même paragraphe; 3) de remplacer les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes du 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 14 par les suivantes : « il appert que les données comparatives dont nous disposons indiquent que les services sont, en général, bien dotés et que les unités académiques semblent, quant à elles, surdotées; 4) d'ajouter les mots suivants à la 4<sup>e</sup> ligne du 5<sup>e</sup> paragraphe complet de la même page : « de disponibilité des assistants de recherche »; 5) d'identifier l'intervenant mentionné au 4<sup>e</sup> paragraphe de la page 17 du nom de M. Bruno Richard; 6) de remplacer la 2<sup>e</sup> phrase du 3<sup>e</sup> paragraphe de la page 18 par la suivante : « Il y a lieu de craindre non seulement qu'il sera difficile d'engager de nouveaux professeurs mais que ceux qui sont en place partent plus jeunes pour avoir accès à une seconde carrière »; 8) de remplacer le mot « CHUM » par « en chirurgie » à la 2<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe de la page 19.

Sur proposition de M. Louis Maheu appuyée par M. Michel Bigras-Poulin, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 425<sup>e</sup> séance tenue le 30 avril 2001.

AU-426-3      AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL      AU-426-3

Se référant à la délibération AU-425-6.3, le recteur indique avoir rencontré les membres de la FEP dans la semaine du 30 avril. Depuis, le Conseil a nommé M. Jean-Marc Boudrias, comme administrateur exerçant les fonctions de doyen pour une période de six mois. Le processus de nomination du doyen sera bientôt lancé.

Se référant à la délibération AU-425-9 portant sur une interrogation de Mme Marie-France Bich, le secrétaire général signale que le Comité de discipline n'est pas susceptible d'entendre les plaintes sur les droits des étudiantes et des étudiants.

AU-426-4      AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL      AU-426-4

Le secrétaire général fait part de la démission de Mme Mona-Josée Gagnon, comme membre élu par le corps professoral de la Faculté des arts et des sciences.

Il donne ensuite lecture d'une lettre transmise à Mme Christiane Rousseau par M. Anatole Joffe et dont ce dernier lui a demandé d'en transmettre le contenu à l'Assemblée. « Ce n'est pas avec un sentiment de plaisir que je vous adresse cette lettre. Le statut de professeur d'université s'accompagne de privilèges dont celui de bénéficier de la liberté académique qui permet la libre expression des idées, qu'elles soient ou non bien reçues, et même iconoclastes. Cette liberté trouve sa limite dans le respect des faits et impose de vérifier ses allégations. Lors de l'assemblée du département du 15 mars dernier, vous avez affirmé que souvent les professeurs du département ayant un certain âge, prétextaient de leurs services passés pour refuser de diriger des étudiants aux cycles supérieurs ou de participer à des comités. Vous avez tenu les mêmes propos lors de la réunion de l'Assemblée universitaire du 30 avril dernier. Vérification faite auprès de certains collègues ayant atteint l'âge dit normal de la retraite, il appert que durant les dernières années, vos propos ne correspondent pas à cette réalité et moi-même, je me suis senti personnellement visé dans mon intégrité professionnelle. De plus, lors de la réunion de l'Assemblée universitaire, vous avez affirmé que les deux professeurs les plus âgés du département recevaient de petites subventions. L'un reçoit 7 000 \$, ce qui est petit, l'autre 17 000 \$ : lors du concours 2001 dans le comité de ce dernier, le montant de 28 subventions sur 76 était supérieur à 17 000 \$. »

AU-426-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-426-5

AU-426-5.1      Rapport du recteur      AU-426-5.1

AU-426-5.1.1      CREPUQ      AU-426-5.1.1

Le recteur signale que lors du dernier conseil d'administration de la CREPUQ tenue le 24 mai dernier, M. Pierre Lucier en a été nommé le président alors que lui-même a été désigné comme vice-président. Il fut également décidé qu'une réunion intensive des officiers de la CREPUQ se tiendrait à la mi-août pour réexaminer la mission et les orientations de la CREPUQ en vue d'élaborer un plan d'action pour l'année qui vient.

AU-426-5.1.2      Informations sur les grands projets de l'Université      AU-426-5.1.2

AU-426-5.1.2.1      Technopole      AU-426-5.1.2.1

Le processus suit son cours pour l'installation, sur le campus, d'un laboratoire du CNRC, le Centre en technologie aérospatiale dont la construction devrait commencer au début de l'automne. Un appel d'offre a été lancé auprès des professionnels en regard de la construction du Technopole, le pavillon J. A. Bombardier. Le Comité exécutif devrait octroyer le contrat lors de sa séance du 5 juin prochain. Nous avançons à grands pas dans l'élaboration du financement d'un institut d'immunologie incorporant une animalerie qui desservirait, en animaux transgéniques, notre campus et nos milieux affiliés.

AU-426-5.1.2.2      Médecine vétérinaire      AU-426-5.1.2.2

Un travail intensif s'effectue sur le financement du vaste et nécessaire projet de construction et de rénovation de notre Faculté de médecine vétérinaire. Les plans et devis sont prêts Le gouvernement du Québec a dégagé 23 M\$ et, en concertation avec les trois autres universités canadiennes oeuvrant dans ce champ, nous avons élaboré un projet que nous défendons au niveau fédéral depuis près d'un an et qui donnerait à notre faculté de médecine vétérinaire un minimum de 58 M\$. Nous espérons que le tout aboutira dans les semaines qui viennent.

AU-426-5.1.2.3      Résidences      AU-426-5.1.2.3

La deuxième phase de rénovation des résidences se fera au cours de l'été.

AU-426-5.1.2.4      Pavillon J. A. De Sève      AU-426-5.1.2.4

Le réaménagement du Pavillon J.A. De Sève, pour y loger le Registrariat, les Services aux étudiants et le Centre de la petite enfance, débutera cet été.

AU-426-5.1.2.5      Programme fédéral des infrastructures      AU-426-5.1.2.5

Nous avons convaincu la Ville de Montréal d'intégrer dans ses projets prioritaires la rénovation de nos infrastructures (routes et égouts). Nous avons aussi discuté avec la ville de la rénovation complète de notre complexe sportif. Un projet est en cours d'élaboration avec la ville et nous espérons qu'une partie importante des 22 M\$ requis pour cette rénovation et modernisation, en découlera.

AU-426-5.1.2.6 Installation de l'Institut de la statistique de l'UNESCO AU-426-5.1.2.6

Le recteur indique que le 31 mai prochain, il rencontrera le ministre Legault pour faire le point sur un certain nombre de demandes de l'Université pour l'année en cours ainsi que sur ses projets de développement des années à venir.

AU-426-5.1.3 Informations sur les grands projets de l'Université AU-426-5.1.3

M. Louis Maheu indique que 20 projets des 238 présentés au Fonds France-Canada pour la recherche ont été retenus. L'Université obtient 4 des 7 projets du Québec (2 au département d'informatique et de recherche opérationnelle, 1 en chimie et 1 en biochimie). L'Université Laval obtient 2 projets et l'Université McGill en obtient 1. Quant à l'Université de Toronto, elle obtient 3 des 10 projets retenus en Ontario.

AU-426-5.1.4 Association of Research libraries AU-426-5.1.4

Le vice-recteur à la planification signale que la demande d'affiliation à l'Association of Research Libraries qui concerne l'Université et ses deux écoles affiliées a été favorablement accueillie par cette association.

AU-426-5.2 Ententes de planification convenues avec les facultés 2000-2003 AU-426-5.2

M. François Duchesneau signale que l'Assemblée est saisie d'un rapport colligeant les ententes de planification conclues à ce jour avec les facultés. Quatre ententes restent à compléter; elles concernent les facultés de Médecine, de Sciences infirmières, de Théologie et de l'Éducation permanente. Il rappelle que les priorités d'action 2000-2003 prévoyaient que les facultés établiraient leurs priorités d'action et, partant, les ressources requises. Les facultés ont produit des projets d'ententes de planification qui démontrent l'importance de leurs projets de développement. Les ententes qui reflètent les projets des facultés se fondent sur les données institutionnelles, établissent les diagnostics et conviennent du rééquilibrage. Le processus est soumis au Comité de la planification et le Comité du budget consent les ressources nécessaires aux unités en fonction de la teneur des ententes. L'Assemblée universitaire et le Conseil en sont informés. Le vice-recteur signale que le format des ententes a évolué dans le temps. Les ententes tiennent compte de l'entente de réinvestissement avec le Gouvernement du Québec. Relativement au personnel de soutien, le BRI a reçu le mandat de faire une analyse comparative des besoins avec les autres universités. Dans les priorités d'action, les comparaisons ne mettaient pas l'Université dans une situation défavorable à cet égard, principalement en rapport avec le personnel enseignant et les étudiants gradués, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas d'exception à ce constat. 50 postes ont été ajoutés pour le redéploiement et la formation. Un autre volet des ententes porte sur les espaces et la reconfiguration du campus. Le vice-recteur conclut que les ententes reflètent les priorités que l'Université s'est donnée collectivement.

AU-426-5.3 Chaires d'excellence AU-426-5.3

M. Alain Caillé souligne que l'on retrouve dans le document les informations les plus pertinentes concernant le programme de chaires de recherche. La première partie porte sur les principaux éléments du programme (l'admissibilité, la répartition des chaires, le processus de demandes et les critères de sélection, le processus de paiement et dépenses admissibles, les rapports et évaluation du programme, le processus de renouvellement et l'administration) et l'allocation des chaires à l'Université de Montréal. La deuxième partie du document a trait à l'implantation du programme à l'Université. Dans la 6<sup>e</sup> année du programme, l'Université comptera 118 chaires de plus, soit un investissement de 16 à 17 M\$ par année; en termes d'infrastructures, le montant sera près de trois fois plus élevé, soit 45 M\$. Les pages 13 et suivantes du document réfèrent au profil budgétaire des chaires. Une des caractéristiques à l'Université est que

les détenteurs de chaires doivent occuper des postes réguliers ou équivalents ce qui les rend admissibles aux subventions des grands conseils. Les premiers 75 000 \$ du salaire versé au titulaire proviendront du budget de fonctionnement de l'Université. La troisième partie du document porte sur le corps professoral qui est déployé selon l'entente de réinvestissement. Il revient aux unités d'identifier les candidatures et à un comité de la direction, de les approuver.

AU-426-5.4 Fonds de recherche accordés aux professeurs

AU-426-5.4

M. Alain Caillé fait une présentation à l'aide d'acétates électroniques. La situation en regard des fonds de recherche progresse, mais il y a toujours place pour l'amélioration. Une progression assez marquée se dessine pour l'année qui vient. Relativement aux fonds de recherche à l'Université de Montréal + (écoles, hôpitaux et instituts affiliés) excluant les projets FCI (en raison de leur caractère non récurrent), le taux de croissance en 1999-2000 se chiffre à 7,11 %. Entre 1995-1996 et 1999-2000, la part de l'Université est passée de 45,86 % à 46,31 %. En regard des subventions du CRM, l'Université recueille une part importante de ces fonds, soit 21,66 %. La part de McGill s'est rétrécie passant, de 1995-1996 à 1999-2000, de 15,93 % à 12,33 %. La part de l'Université de Montréal a augmenté (9,09 % à 9,43 %) ainsi que celle de l'Université Laval (4,31 % à 4,57 %). À propos des subventions du CRSH, l'Université de Toronto connaît une décroissance (11,56 % à 9,54 %); la part de l'Université de Montréal qui a également diminué (7,22 % à 5,53 %) est notamment le reflet des nombreux départs dans ce secteur. Relativement au CRSNG, les fonds alloués à l'Université de Montréal sont de 30 789 000 \$. En regard des fonds FCAR, la part de l'Université de Montréal a diminué alors qu'elle a augmenté par rapport au FRSQ. Enfin, M. Alain Caillé termine sa présentation en fournissant les données relatives à la Fondation canadienne pour l'innovation.

AU-426-5.5 Évolution de la population étudiante

AU-426-5.5

Mme Claire McNicoll signale qu'en première partie, le document fait le résumé de trois cahiers produits par le registrariat, soit les statistiques de l'admission 2000, les statistiques de l'inscription 2000 et les diplômes décernés 2000. L'année 2000 est la 2<sup>e</sup> année où l'Université présente une augmentation de clientèle depuis 1992. La deuxième partie du document porte sur le cheminement à l'Université des étudiants tel qu'observé depuis l'automne 1987 et, plus particulièrement, analyse le comportement des étudiants inscrits à l'automne 1999. Les données proviennent du BRI. Le document révèle notamment une augmentation constante de la proportion de la clientèle féminine (67,3 %); chez les diplômés, cette clientèle est de 60 % au premier cycle, 55 % au 2<sup>e</sup> cycle et 40 % au 3<sup>e</sup> cycle. Le document rappelle les principales caractéristiques du cheminement des étudiants de la première cohorte qui ait fait l'objet d'un suivi systématique, soit celle de l'automne 1987. À partir de statistiques produites annuellement par le BRI, on analyse le cheminement des étudiants inscrits de 1987 à 1995, la cohorte de 1995 étant la dernière qui a pu compléter des programmes dont la scolarité normale varie de un à cinq ans. Des constats se dégagent sur le suivi des cohortes, soit une admission en baisse entre 1992-1995 alors qu'une augmentation légère d'attrition dans les années de coupures s'observe dans les programmes non contingentés. Les mesures des plans d'action ont porté fruit. Les unités sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour une meilleure sélection, un soutien à l'accueil et l'encadrement la première année. L'accent a été mis sur la persévérance, cette question étant cruciale dans le contrat de performance.

M. Louis Maheu signale que les départements recevront sous peu un document portant sur l'attrition des étudiants aux cycles supérieurs. Cette analyse sera accompagnée d'une lettre qui fera état des cohortes de 8 et de 4 ans, ce qui permettra à chaque unité de prendre connaissance de son taux d'attrition. La faculté visant à abaisser ce taux, les unités en difficulté se verront proposer des ateliers de travail.

AU-426-6      PÉRIODE DE QUESTIONS      AU-426-6

AU-426-6.1      Comité de la planification      AU-426-6.1

M. Yves Lépine signale que le Comité de la planification a notamment mandat de recommander au Conseil et à l'Assemblée une politique générale de développement de l'Université. Pour sa part, l'Assemblée a, entre autres, mandat d'énoncer les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement. Or, depuis un certain temps l'Assemblée n'est qu'informée des activités du Comité de la planification alors qu'après avoir réfléchi à une problématique, celui-ci devrait faire dûment rapport à l'Assemblée pour alimenter ses discussions. Encore aujourd'hui, l'Assemblée n'est qu'informée des ententes de planification.

Le secrétaire général signale que les ententes de planification conclues avec les facultés se situent dans le cadre d'un document adopté par l'Assemblée, soit les Priorités d'action 2000-2003. Les ententes sont le fait des facultés et du Comité de la planification à qui il revient de juger si elles s'inscrivent dans le cadre des priorités institutionnelles.

AU-426-6.2      Plan stratégique de recherche et Univalor      AU-426-6.2

M. Yves Lépine rappelle que lors de sa présentation du Plan stratégique de recherche, M. Alain Caillé avait indiqué que vu les courts délais, il n'avait pas eu le temps de consulter l'Assemblée, mais qu'il s'engageait à le faire lors de la mise à jour de ce plan. Par ailleurs, il s'interroge sur la création d'organismes de commercialisation, comme Univalor, estimant que l'Assemblée devrait davantage être informée sur ce type de décisions. Il s'interroge sur les liens entre Univalor et le Bleu, sur le rôle et les droits des professeurs, etc.

Le vice-recteur souligne que l'Assemblée sera bientôt informée des mises à jour du plan stratégique de recherche ainsi que de l'évolution du dossier d'Univalor.

M. Yves Lépine répète que l'Assemblée bénéficie de beaucoup d'informations, mais qu'elle a peu le loisir de débattre de questions de fond.

Mme Marie-France Bich observe que le règlement de régie interne prévoit qu'un point d'information peut être inscrit pour discussion.

AU-426-6.3      Corps professoral      AU-426-6.3

M. Roger B. Richard indique que l'un des enjeux stratégiques (volet corps professoral) vise la productivité en enseignement. En divisant le total des crédits étudiants par le total des professeurs, l'on obtient une moyenne de 363 crédits par professeur. L'écart qui va du simple au double s'explique par les spécificités pédagogiques de certaines disciplines. Ainsi en droit chaque professeur compte 602 crédits. Il demande si les ententes de planification équilibrent les deux éléments que sont la tâche et la productivité.

M. François Duchesneau souligne que l'exercice des ententes a reposé sur des comparaisons institutionnelles. De plus, l'on a examiné comment se situent les unités par rapport aux pratiques nord-américaines.

M. Roger B. Richard souhaite que ces tableaux comparatifs soient transmis à l'Assemblée et le vice-recteur prend note de la demande.



AU-426-6.4 Ententes de planification

AU-426-6.4

Mme Sylvie Goyer souligne que les ententes de planification comprennent peu d'éléments se rapportant au personnel de soutien. Elle souhaite que les tableaux auxquels a référé le vice-recteur soient communiqués à l'Assemblée. Elle demande si les facultés déposeront un document visant à préciser leurs planifications en personnel de soutien suite au rapport d'analyse. Dans un autre ordre d'idées, elle signale qu'il existe des statistiques concernant le personnel de soutien émargeant aux fonds de recherche qui, vu la hausse des fonds de recherche, a vraisemblablement connu une augmentation. Elle demande également que ces données soient communiquées à l'Assemblée.

M. François Duchesneau souligne que n'ayant reçu que ce matin les tableaux comparatifs avec les autres institutions, il lui faut s'assurer que les éléments qui les composent sont vraiment comparables. Par ailleurs, il souligne que le Comité du budget a tenu compte des demandes des facultés si elles revêtaient un caractère d'urgence.

Donnant suite à une question de Mme Sylvie Goyer, le recteur fait valoir que la teneur des ententes se retrouvent au document là où elles ont été conclues. Le travail se poursuit avec les unités qui n'en ont pas encore.

En réponse à la seconde question, M. Alain Caillé souligne qu'il n'est pas en mesure de dire s'il existe des données agglomérées sur le personnel de soutien émargeant aux fonds de recherche, mais si elles existent, il les communiquera à l'Assemblée.

M. Michel Trahan indique qu'à la demande du Comité des personnels, comité relevant du Conseil, un processus est en cours pour harmoniser la rémunération de ce personnel avec celle du personnel régulier. Cette question constitue l'un des suivis du rapport de l'ombudsman et rapport sera fait à l'Assemblée à cet égard après que le Conseil en aura été informé.

AU-426-6.5 Attrition aux études supérieures et  
Programme de chaires

AU-426-6.5

M. Anatole Joffe souligne que M. Louis Maheu a fait part de la volonté de l'institution de diminuer le taux d'attrition aux études supérieures. Le discours est à l'augmentation du taux de diplomation tout en préservant la qualité des diplômes. Il demande quelles mesures sont prises pour s'assurer de la réalisation de cet objectif. Il craint que certains écarts existent à ce propos dans la mesure où la priorité vise l'augmentation de diplômes. Dans un autre ordre d'idées, il souligne qu'à la page 18 du document sur les chaires, il est prévu que la direction de l'université crée un comité qui aura le mandat d'étudier les candidatures soumises par les facultés et de se prononcer sur leur dépôt auprès du Programme des chaires de recherche du Canada. Le comité est formé du recteur, qui le préside, du vice-recteur à la recherche, du vice-recteur à la planification et du doyen des études supérieures. Il comprend que la direction accorde de l'importance à la question, mais estime que tel que composé, le comité n'est pas formé de personnes indépendantes. Vu le nombre de dossiers appréhendés, il trouve aussi important qu'à la fin du mécanisme, un jugement de valeur soit porté. Cependant il estime que toute décision portant sur les chaires devrait s'appuyer sur des avis d'experts de calibre international qui seront ainsi éloignés de toute situation de conflits d'intérêts. Dans la première phase du processus, on peut avoir des craintes de glissement dans la mesure où il n'y pas eu un tel apport. À cet égard, il cite l'exemple d'un directeur de département qui a été informé de la dotation d'une chaire, sans avoir participé au processus.

M. Louis Maheu, relativement au rapport entre la quantité et la qualité des diplômes, observe que le taux moyen d'attrition est de 30 % et, dans certains programmes, ce taux atteint 50 %, ce qui pose un problème de qualité. L'objectif est donc

d'améliorer la situation des programmes qui sont le plus à risques. Les mesures pour assurer la qualité passent par la qualité de l'apport des collègues.

Le recteur signale que l'évaluation des candidatures par le Comité du programme des chaires se fait à partir des candidatures acheminées par l'Université. Dans la première phase, les recommandations, sauf une, ont toutes été favorablement accueillies. Les facultés impliquées dans ce dossier proposent à la direction des candidatures dans les créneaux prioritaires. Il faut comprendre que le rôle du comité auquel a référé M. Anatole Joffe posera un jugement de pertinence par rapport aux orientations de l'Université. Le programme se développe dans le recrutement normal du corps professoral à savoir le recrutement de candidatures exceptionnelles. Le plus grand défi dans cet exercice réside dans le fait que toutes les universités canadiennes poursuivent concurremment le même objectif.

AU-426-7      COMITÉ DE NOMINATION      AU-426-7

La présidente du Comité est invitée à faire rapport.

AU-426-7.1      Comité ad hoc sur la place du français      AU-426-7.1

Mme Denise Angers signale que l'Assemblée est invitée à nommer un chargé de cours à ce comité.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. François Lagacé membre du Comité ad hoc sur la place du français.

AU-426-7.2      Comité de l'ordre du jour      AU-426-7.2

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à procéder au remplacement de M. Patrick Lebel, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. Benoît Riopel membre du Comité de l'ordre du jour pour un mandat de quatre ans, mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée.

AU-426-7.3      Comité de la recherche      AU-426-7.3

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à procéder au remplacement de Mme Caroline Meunier, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme Mme Geneviève Lanoue-Larue membre du Comité de la recherche, pour un mandat de deux ans non renouvelable, échéant le 31 mai 2003.

AU-426-7.4      Comité ad hoc sur l'interculturalisme      AU-426-7.4

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à procéder au remplacement de M. Gabriel Jean Simon, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. Philippe Jacques membre étudiant au Comité ad hoc sur l'interculturalisme.

AU-426-7.5      Comité universitaire d'étude préliminaire des      AU-426-7.5  
plaintes relatives à la probité intellectuelle

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à recommander au recteur de procéder au remplacement de M. François Dupuis, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée recommande au recteur de nommer M. Étienne Marcotte membre étudiant au Comité universitaire d'étude préliminaire des plaintes relatives à la probité intellectuelle, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2005.

AU-426-8      RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE      AU-426-8  
À LA NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA  
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES À LA  
COMMISSION DES ÉTUDES

Le secrétaire général invite l'Assemblée à recommander au Conseil la nomination de Mme Denise Angers comme officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études, en remplacement de Mme Maryse Rinfret-Raynor qui à compter du 1<sup>er</sup> juin y siègera comme doyenne.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée, en vertu de l'article 22.01 des statuts et sous réserve de la proposition du Conseil de la FAS, recommande au Conseil la nomination de Mme Denise Angers comme officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études, pour un mandat échéant le 31 mai 2005.

AU-426-9      RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE      AU-426-9  
À LA NOMINATION DE MEMBRES ÉTUDIANTS  
À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée, en vertu de l'article 22.01 des statuts, recommande au Conseil la nomination de M. Étienne Marcotte, de Mme Geneviève Lanoue-Larue et de M. Benoît Riopel, comme membres étudiants à la Commission des études, pour un mandat échéant le 31 mai 2005.

AU-426-10      COMITÉ DES RÈGLEMENTS      AU-426-10

Le président du Comité des règlements est invité à faire rapport.

M. Maurice Brisson signale que le Comité des règlements a été saisi, par le secrétariat général, de deux demandes ayant pour objet de modifier la réglementation de l'Université.

AU-426-10.1      Prolongation de mandats jusqu'à la fin d'une cause      AU-426-10.1

M. Maurice Brisson précise que la première demande vise à faire échec, dans le cas de certains comités, à la règle suivant laquelle une personne n'est plus habilitée à siéger lorsque son mandat arrive à échéance. La règle proposée, qui formerait le deuxième alinéa de l'article 50.01 des statuts, prévoit en effet la prolongation automatique du mandat des membres de certains comités jusqu'à ce que l'affaire dont ils sont saisis fasse l'objet d'une décision. L'article 23 du *Règlement de régie interne* de l'Assemblée universitaire contient d'ailleurs une disposition à cet effet, mais pour le Comité des différends seulement. Les comités visés par la modification seraient : le Comité des différends, le Comité d'appel des différends, le Comité de discipline, le Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants et le Comité universitaire d'étude préliminaire des plaintes. Ces comités sont en effet appelés, pour

l'étude d'une affaire, à siéger sur de longues périodes de temps, qui peuvent parfois atteindre plusieurs mois. La cessation inopinée, en cours de route, du mandat d'un membre de ces comités est susceptible de compromettre le déroulement normal des délibérations en même temps que les droits des parties impliquées.

En réponse à M. Anatole Joffe qui se demande si les mots « pendant l'étude d'une affaire » sont assez précis, M. Maurice Brisson répond par l'affirmative soulignant que ces mots réfèrent au vocabulaire utilisé usuellement.

Sur proposition du Comité des règlements et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée recommande au Conseil de modifier l'article 50.01 des statuts en y ajoutant l'alinéa suivant : « Lorsque le mandat d'un membre d'un comité arrive à échéance pendant l'étude d'une affaire, ce mandat est prolongé, pour cette fin seulement, jusqu'à ce que la décision soit rendue. Les comités visés par cette règle sont : le Comité des différends, le Comité d'appel des différends, le Comité de discipline, le Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants et le Comité universitaire d'études préliminaire des plaintes relatives à la probité intellectuelle. »

AU-426-10.2     Modification du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants     AU-426-10.2

M. Maurice Brisson signale que la deuxième demande a pour objet la mise en œuvre d'une recommandation formulée par l'ombudsman de l'Université dans son dernier rapport, couvrant l'année 1999-2000, qui a été déposé en mars dernier (« La justice, une responsabilité partagée »). Cette recommandation se lit comme suit (p. 36 du rapport) : Que l'Université ajoute un article au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants qui fasse mention du recours prévu à l'article 27.13 des statuts de l'Université et que le texte de cet article soit reproduit dans les annuaires de l'Université à la suite de ce règlement disciplinaire ».

Le texte proposé serait inséré dans le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, pour en former l'article 6.1. L'utilité principale de cet article serait donc avant tout pédagogique, puisque la voie de recours accordée se trouve déjà dans les statuts, et viserait en conséquence à favoriser l'accessibilité de la règle pour les étudiants. Le règlement en cause est en effet publié, entre autres, dans les deux tomes de l'*Annuaire général* de l'Université.

Sur proposition du Comité des règlements, et à l'unanimité des voix, l'Assemblée modifie le Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants en y ajoutant un article 6.1 qui se lit ainsi : « Dans les trente jours qui suivent l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'université, conformément à l'article 27.13 des statuts. »

AU-426-11     COMITÉ DE LA RECHERCHE :  
Protocole d'évaluation périodique des unités  
de recherche de l'Université de Montréal     AU-426-11

Le vice-recteur à la recherche signale que dans la foulée des évaluations des unités, une politique a été élaborée et met en relation les principes, modalités et responsabilités du processus d'évaluation. À cet égard, le document prévoit que « les directions de l'unité et de l'institution sont parties prenantes des diverses étapes de l'évaluation et sont responsables de la mise en œuvre des ententes de planification. Le vice-rectorat à la recherche en concertation avec le vice-rectorat à la planification, est responsable de la coordination et du suivi du processus ». Le dossier est complété par le document Principes et procédures et les modifications qui y ont été apportées sont soulignées en grisé. Le vice-recteur à la planification ajoute que les mots « ententes de planification » que l'on retrouve dans le protocole doivent être remplacés par les mots « plan d'action ».

M. Anatole Joffe souligne que le rôle de l'Université est de faire ce que l'industrie n'est pas en mesure d'accomplir. À son avis, il y aurait donc lieu de préciser que les travaux des centres doivent être de nature universitaire.

Le secrétaire général indique que cette suggestion ne concerne pas la question qui fait l'objet du présent point, lequel vise à rendre, le document de l'Assemblée universitaire relatif à l'évaluation des centres de recherche, conforme à celui portant sur l'évaluation des unités de recherche.

M. Anatole Joffe souligne qu'il est opportun d'affirmer que toute recherche effectuée dans l'institution doit être de nature universitaire. La question a été maintes fois soulevée aux États-Unis et elle risque de nous toucher, vu notre proximité géographique avec ce pays.

Sur proposition du Comité de la recherche et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée universitaire adopte 1) le Protocole relatif à l'évaluation périodique des unités de recherche de l'Université de Montréal; 2) les Principes et procédures relatives à la création, l'évaluation et l'abolition de centres de recherche à l'Université de Montréal (intégrant les modifications de concordance rendues nécessaires compte tenu du Protocole de l'évaluation des unités de recherche adopté par le Comité le 1<sup>er</sup> juin 1999) et ce, conformément au document A-21/426<sup>c</sup>/302.

AU-426-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-426-12

La suppléante au président des délibérations signale que les dossiers portant sur les questions qui font l'objet des deux derniers points de l'ordre du jour ne sont pas prêts; l'Assemblée en sera saisie lors d'une prochaine séance.

Mme Thérèse Cabana souligne qu'un des éléments importants de l'attrition est le financement des études supérieures. Au département de sciences biologiques, la réflexion menée sur le plan de la FES a été faite en assemblée départementale et avec les étudiants. Il en est ressorti que le problème majeur n'est pas tant l'encadrement des étudiants que leur financement.

M. Louis Maheu observe qu'entre également en compte la qualité de gestion des programmes. Si l'institution perd autant d'étudiants qu'elle en admet, elle fait face à un problème. Il y a donc lieu d'admettre à l'entrée des candidats de grande qualité qui sont susceptibles de mener leurs études à terme. Le doyen espère que le document qui a été préparé par la FES sera utile à cet égard.

Le recteur remercie Mme Marie-France Bich, dont le mandat à titre de membre de l'Assemblée vient à échéance le 31 mai prochain, pour la qualité de sa contribution comme membre et comme suppléante au président des délibérations.

La séance est levée à 16 heures 15.

Adopté le 17 septembre 2001, délibération AU-427-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance